

AFFICHÉ LE
12 DEC. 2018

Département de l'Essonne

Arrondissement de
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le six décembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 novembre 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Christophe PINET, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Martial BERTHENET par Mme GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE par M.ALLERMOZ, Annie-France NORMAND par Mme GATIN, Valérie PIQUE par M.PREHU.

Absents excusés : Christophe ADEL-PATIENT, Isabelle BARAVIAN, Laurence LE BIDRE.

La séance est ouverte à 20h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018 à l'unanimité.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

- Décision n°D2018/43 du 18/09/2018 : Marché public de travaux relatif à la restauration des couvertures et des charpentes de l'église Saint-Didier -Lot 2- avec la Société « SARL COUVERTURE DE LOIRE », pour 201 688.68 € HT.
- Décision n°D2018/44 du 18/09/2018 : Marché public de travaux relatif à la restauration des couvertures et des charpentes de l'église Saint-Didier -Lot 3-, avec la Société « SAS ASSELIN », pour 119 572.69 € HT.
- Décision n°D2018/45 du 18/09/2018 : Marché public de travaux relatif à la restauration des couvertures et des charpentes de l'église Saint-Didier -Lot 4- avec la Société « EUROPAMIANTE », pour 6 300 € HT.
- Décision n°D2018/46 du 01/10/2018 : Contrat relatif à la Gestion des équipements thermiques des bâtiments communaux, avec SEMCRA, pour 7 560 € TTC, à compter du 01/10/2018.
- Décision n°D2018/47 du 09/10/2018 : Contrat relatif au spectacle «Traviata» avec l'association Ad Alta Voce pour 2350 €.
- Décision n°D2018/48 du 11/10/2018 : Bail professionnel avec la société MINHIBOUX pour la location d'une partie du 1^{er} étage de « L'Espace Les Sources » afin d'y créer une micro-crèche privée pour un montant mensuel hors charges de 2 000 € pour 10 ans.
- Décision n°D2018/49 du 16/10/2018 : Convention avec le CIG de la Grande Couronne relatif au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical et des expertises médicales.
- Décision n°D2018/50 du 16/10/2018 : Marché public de service relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques basse tension rue des Groseilliers et rue des Prunelles, avec FABRE INGENIERIE pour 25 146 € TTC.
- Décision n°D2018/51 du 16/10/2018 : Marché public de service relatif à la mise en conformité de l'assainissement du parc du château avec FABRE INGENIERIE pour 23 100 € TTC.

M.Le Maire informe l'Assemblée que le projet de décision N° D2018/52 édité le 25/10/2018 en vue de la signature de l'avenant n°1 au contrat de France Sécurité Electronique relatif à l'entretien du matériel incendie du pôle éducatif n'a pas été signé au vu de son contenu ; ce numéro de décision est donc manquant.

- Décision n°D2018/53 du 13/11/2018 : Avenant n°1 au contrat du 01/10/2018 avec l'entreprise SEMCRA relatif à la Gestion des équipements thermiques des bâtiments communaux, pour un montant annuel minoré de 481.20 € TTC.
- Décision n°D2018/54 du 22/11/2018 : Contrat avec l'entreprise BERGER-LEVRAULT relatif à la dématérialisation des données comptables, pour 450 € TTC.
- Décision n°D2018/55 du 23/11/2018 : Avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale concernant le contrat de prévoyance collective maintien de salaire dont le taux de cotisation à compter du 01/01/2019 est fixé à 1.58%.

PERSONNEL**01 - N°DCM2018/62 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet**

- CRÉE un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 01/01/2019. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2018/63 Mise à jour tableau des effectifs

- MET à jour le tableau des effectifs du personnel municipal au 01/01/2019. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2018/64 Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion

- APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Bruyères-le-Châtel par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire, ADHERE à compter du 01/01/2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022). Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME**04 - N°DCM2018/65 Plan Local d'Urbanisme : Recours gracieux de l'Etat**

- AUTORISE la modification de la zone UI « La Pierre de Beaumirault » en zone A, afin de prendre en compte la demande des services de l'Etat. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES**05 - N°DCM2018/66 Admission en non-valeur**

- ADMET en non-valeur les titres suivants, pour un montant total de 337,01 €.

Adopté par 17 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

06 - N°DCM2018/67 Ouverture des crédits d'investissement sur 2019 sur le Budget Principal

- AUTORISE M.Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal sur l'exercice 2019 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019. Adopté par 17 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

07 - N°DCM2018/68 Acquisition de la parcelle A 363 par voie de préemption

- APPROUVE l'acquisition par la commune, de la parcelle A 363 d'une superficie de 1 116 m², au prix de 4 400 €,

- AUTORISE M.Le Maire à signer l'acte d'acquisition y afférent, ainsi que tout acte relatif à cette opération pour le compte de la Commune, DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Adopté par 17 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

08 - N°DCM2018/69 Vente parcelle A 710

- AUTORISE M.Le Maire à signer la promesse de vente relative à une partie de la parcelle A 710 pour 40 000 m² environ au prix de 2 400 000 € (deux millions quatre cents mille euros), soit 60 € (soixante euros) du m², avec l'«Aménagement Développement Région Ile-de-France », représentée par Monsieur Michel CARMONA, ainsi que l'acte de vente correspondant,

- DIT qu'un document d'arpentage devra être réalisé pour signer l'acte de vente et que les m² de cession et le prix de vente seront réajustés en conséquence. Adopté par 16 voix, 2 abstentions (Mme MARTINS-MELO et M.MONTESINO) et 2 voix contre (M.BERTHENET et Mme GIRARD) par un scrutin public.

09 - N°DCM2018/70 Bail emphytéotique ADPEP91-parcelles A711 et A712

- APPROUVE le bail emphytéotique avec l'Association Des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne-dite ADPEP91, d'une durée de 30 ans (trente ans) à compter du 01/01/2019, pour les parcelles cadastrées A 711 et A 712 d'une contenance totale de 13 822 m² et classées en zone N1 au Plan Local d'Urbanisme et autoriser le Maire à le signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

10 - N°DCM2018/71 Tarif pour les tournages

- FIXE le tarif, pour le tournage de films, documentaires, ... dans l'enceinte du parc du château à 1 500 € par tranche de 24 heures, applicable à compter du 01/01/2019. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE**11 - N°DCM2018/72 Accueil jeunes : séjour**

- APPROUVE la convention relative au séjour ski de l'accueil jeunes, à intervenir avec la Commune d'Ollainville et autorise Monsieur le Maire à la signer, ACCEPTE que la commune de Bruyères-le-Châtel prenne en charge la participation de 5 260 € soit pour 8 adolescents bruyérois, APPROUVE le critère de sélection si plus de 8 jeunes sont intéressés par ce séjour : l'appréciation se fera en fonction de la régularité de fréquentation à l'accueil jeunes de Bruyères-le-Châtel, DIT que le prix pour les familles se fera suivant la grille tarifaire de l'accueil jeunes.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION**12 - N°DCM2018/73 Domiciliation de l'association « LA BRUYEROISE »**

- AUTORISE la domiciliation de l'association «LA BRUYEROISE» en mairie. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**13 - N°DCM2018/74 Mutualisation – Convention de participation au service commun intercommunal de « Protection des données » entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Bruyères-le-Châtel**

- APPROUVE les termes de la convention de participation au service commun intercommunal de « Protection des données » et AUTORISE M.Le Maire à conclure et signer la convention avec Cœur d'Essonne Agglomération.
Adopté par 17 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

14 - N°DCM2018/75 Groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD)

- ADHERE au groupement de commandes pour les assurances Incendie Accident Risques Divers pour la période 2020-2023 et APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention et AUTORISE M.Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Adopté par 17 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

15 - N°DCM2018/76 Modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération

- DÉCIDE de modifier la liste des compétences facultatives comme suit :

- De modifier la compétence « *aménagement et entretien des espaces naturels* »,
- de supprimer la compétence « *Orientation et soutien aux actions du SIVU* ».
- de modifier la compétence « *soutien aux actions culturelles des communes de Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville* »
- Concernant la compétence « *petite enfance* » :
 - Modifier le 3^{ème} paragraphe comme suit : « *Construction, gestion et entretien des structures d'accueil de la petite enfance existantes et à créer sur les communes d'Arpajon, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles en Hurepoix, Ollainville, La Norville, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Avrainville et Guibeville.*
- d'ajouter la compétence « Soutien et promotion, au côté des communes, de l'agriculture durable ainsi que de l'alimentation locale et valorisation et protection des terres agricoles ;

- DÉCIDE de modifier l'article 4 relatif aux instances communautaires : le Bureau est composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 5 Conseillers Délégués.
Adopté par 17 voix, 1 abstention (M.MONTESINO) et 2 voix contre (M.BERTHENET et Mme GIRARD) par un scrutin public.

AFFAIRES DIVERSES**16 - N°DCM2018/77 Rapport d'activité 2017 de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération**

- APPROUVE le rapport d'activité 2017 présenté la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération.
Adopté par 17 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

17 - N°DCM2018/78 Rapport annuel d'Activité du SIBSO - 2017

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat mIxte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) – année 2017.
Adopté par 17 voix et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

18 – Véhicules ventouses**19 – Sécurité****20 - PLU**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 21h00.

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 12/12/2018
Le Maire,



Thierry ROUYER